

COMMENT GÉRER LES ALÉAS DU CHANTIER



CONTEXTE

Le déroulement d'un Projet peut être perturbé par de nombreux évènements qui risquent de causer retard et surcoût. Ces évènements peuvent être d'ordre organique, technique, climatique ou administratif. Ils peuvent intervenir à tout moment, études, chantier, réception ou période de parfait achèvement.

La question posée est « comment peut-on remédier à ces situations ? »
Toutes ne sont peut-être pas si imprévisibles que cela ?

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- La formation s'attachera à déterminer les litiges les plus courants suivant les phases du projet et à s'interroger sur les sources de ces litiges
- Elle examinera les moyens d'éviter leur naissance
- Elle fera un rappel des règles de droit, des procédures amiables et contentieuses

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Identifier les aléas potentiels
- Mettre en place des stratégies de mitigation
- Gérer les situations d'urgence



Formation animée par
Olivier SEVIN

**modalités
d'évaluation :**

Quizz

Étude de cas

TARIF : 500 € HT

**INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE MÉTIER**

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs
du cadre de vie

**NOMBRE DE JOURS/
HEURES : 1 jour/
7 heures**

**LES MÉTHODES
MOBILISÉES**

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle

100%
des stagiaires
recommandent
cette formation
en 2024

MATIN

PAR UNE APPROCHE PRAGMATIQUE, IL FAUDRA LES IDENTIFIER ET ÉTABLIR « L'ARBRE DES CAUSES » POUR EN COMPRENDRE L'ORIGINE ET RECHERCHER LES SOLUTIONS LES MIEUX ADAPTÉES.

- **Identifier les litiges et leurs sources, à titre d'exemple :**
 - Incohérence entre CCTP et plans
 - Installations de chantier
 - Études et synthèse
 - Travaux modificatifs et ordre de service
 - Gestion des avances ou retards
 - Gestion des dépenses communes
- **Questions/réponses à l'oral par auto-évaluation**

APRÈS-MIDI

- **Identifier les litiges et leurs sources, à titre d'exemple :**
 - Litiges avec Entreprises
 - Mesurer les conséquences de ces litiges
 - Analyser les formes de réclamations
 - Déterminer les rôles et responsabilité des différents intervenants
 - Gérer les litiges en regard des droits, règles et responsabilités
 - Rechercher les solutions adaptées ménageant les intérêts de tous
 - Conclure des accords amiables
 - Choisir des recours contentieux
- **Quiz**



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.